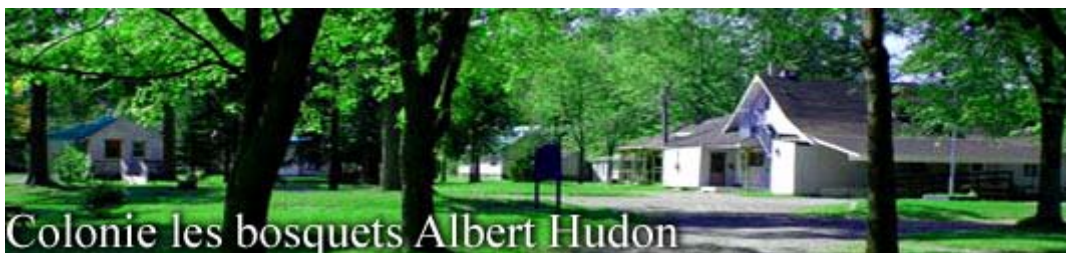
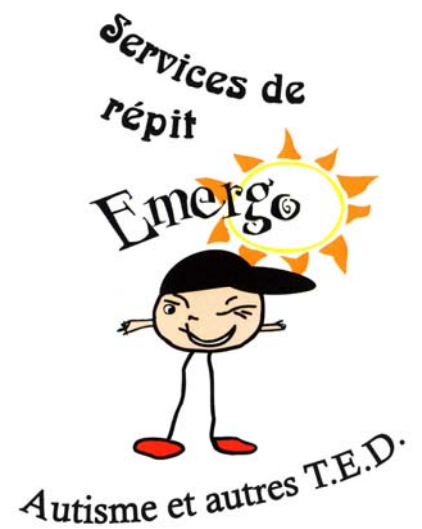


SERVICES DE RÉPIT EMERGO

Autisme et autres T.E.D

Cahier d'information

Répit scolaire 2009-2010



Chers membres,

C'est avec grand plaisir que l'équipe des Services de répit Emergo vous fait parvenir le cahier d'inscription pour le répit scolaire 2009-2010.

Vous trouverez dans cet envoi un cahier d'information (à conserver) et un formulaire d'inscription (à retourner).

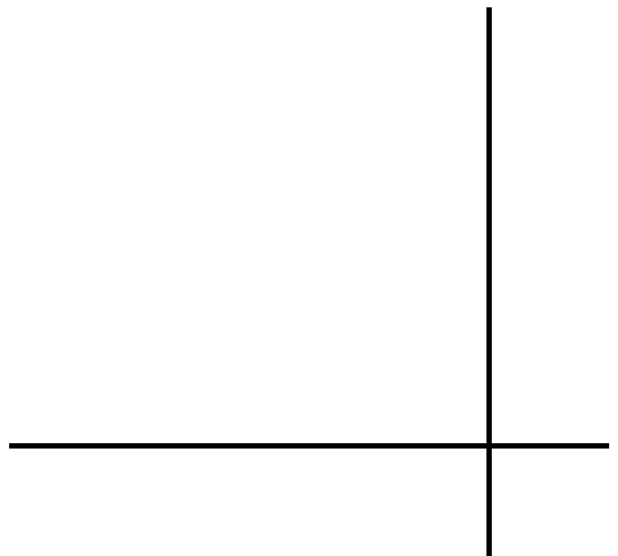
Si vous avez des questions ou des suggestions concernant la programmation ou les procédures d'inscription, je vous invite à communiquer avec nous par téléphone au 514-931-2882 ou par courrier électronique à l'une des adresses suivantes :

Manon Carle Dagenais,
directrice du Financement
repit-emergo@bellnet.ca

Marcelle Grand Pierre,
secrétaire
repit-emergo-secretariat@bellnet.ca

Anh Pham,
comptable
repit-emergo-anh@bellnet.ca

Josée Filion,
directrice générale
repit-emergojosee@bellnet.ca



PROCÉDURES D'INSCRIPTION

1

PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI

La date d'estampillage lors de la réception à notre bureau fait foi de l'ordre d'entrée

Le traitement des formulaires d'inscription est fait sur réception des **originaux** seulement. Le formulaire doit nous être retourné par **courrier régulier**. Aucun formulaire d'inscription n'est accepté par téléphone, télécopieur, messagerie électronique, poste prioritaire ou en personne.

2

Tout paiement (chèque, mandat bancaire ou postal) doit être adressé au nom des « Services de répit Emergo Autisme et autres TED ». De plus, vous devez indiquer le **prénom** et le **nom** du participant sur le devant du chèque.

3

Le paiement des frais d'inscription (chèque, mandat bancaire ou postal) de **vingt dollars** (20,00 \$) doit être joint au formulaire d'inscription du participant. En cas d'annulation, ce montant n'est pas remboursé. Tous documents et paiements doivent être envoyés à nos bureaux de **Montréal**.

4

Le coût de chaque répit est payable au moins **deux semaines avant** la date prévue du répit. Sur réception de la confirmation de vos répits, vous pouvez nous faire parvenir des chèques post-datés. En cas d'annulation pour des raisons médicales ou de mortalité d'un membre de la famille immédiate, un remboursement partiel pourrait vous être accordé sur présentation de pièces justificatives. Aucun remboursement n'est prévu en cas de départ prématuré d'un participant.

**Attention : nous n'acceptons plus les paiements sur place
(lors de l'accueil du vendredi soir)**

DOCUMENTS À RETOURNER

Formulaire d'inscription	<input type="checkbox"/>
Grille horaire des médicaments	<input type="checkbox"/>
Formulaires de consentement	<input type="checkbox"/>
Frais d'inscription (20,00 \$)	<input type="checkbox"/>
Frais d'adhésion, si applicable	<input type="checkbox"/>

POUR NOUS JOINDRE



Services de répit Emergo Autisme et autres T.E.D
2300 boul. René-Lévesque O, Montréal, QC, H3H 2R5



514-931-2397



www.servicesderepitsemergo.com



514-931-2882

ADRESSE DU CAMP

La Colonie les bosquets Albert Hudon
756 Chemin des Patriotes
Otterburn Park, QC, G3H 1Z5
Téléphone : (450) 467-5492

TRAJET

Site de la Colonies Les Bosquets Albert Hudon
756 Chemin des Patriotes, Otterburn Park, QC, G3H 1Z5

Option

1

- Se diriger vers le **Pont Champlain** et le traverser
- Suivre **AUT-10 E** en direction de Sherbrooke
- Prendre la sortie **11** pour rejoindre **AUT-30 E** en direction de **Sorel / AUT-20 / Québec**
- Prendre la sortie **118** pour rejoindre **Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier / RTE-116 E** en direction de **Beloeil**
- Après avoir traversé la Rivière Richelieu, **garder la droite**
- Tourner à **droite** sur la **Rue de Rouville** (pour descendre vers la rivière)
- À la lumière, tourner à **gauche** sur le **Chemin des Patriotes S** en direction d'Otterburn Park
- Continuer sur le **Chemin des Patriotes** jusqu'à la Colonie Les Bosquets

Option

2

- Prendre **AUT 40** en direction du Tunnel L.-H.-La Fontaine
- Suivre les indications pour rejoindre **AUT-25 Autoroute Transcanadienne E** en direction de **AUT-20 / Tunnel L.-H.-La Fontaine**
- Continuer sur **AUT-20 E / Autoroute Transcanadienne E**
- Prendre la sortie **113** vers **Mont-St-Hilaire / St-Charles-Sur-Richelieu / Chemin des Patriotes / RTE-133**
- À l'arrêt, tourner à **droite** sur la **Rue Brunet**
- À l'arrêt suivant, tourner à **gauche** sur le **Chemin des Patriotes**
- Continuer sur le **Chemin des Patriotes** jusqu'à la Colonie Les Bosquets

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

MÉDICAMENTS

Nous exigeons pour tous les participants qui sont sous médication de se procurer des **dosettes** (petit contenant avec compartiments) disponibles en pharmacie. Il ne faut pas oublier de bien **identifier** la dosette et de la remettre avec **une photocopie de la carte d'assurance-maladie** au responsable des soins infirmiers lors de l'accueil. De plus, vous devez obligatoirement fournir **l'ordonnance** ou une photocopie de celle-ci pour chacun des médicaments. Tous les médicaments en PRN (au besoin) doivent également être accompagnés d'une **ordonnance valide**.

DIÈTE SPÉCIALE

À la suite de la décision prise par le Comité exécutif, pour tout participant suivant une diète spéciale, vous devez fournir suffisamment de nourriture pour **la durée totale du répit**. Les plats doivent être **préparés** et bien **identifiés**. Vous devez également nous remettre le menu correspondant à chacune des journées.

PARTICIPANT CARDIAQUE

Vous devez nous présenter un certificat médical attestant que le participant peut s'adonner aux activités et nous préciser les restrictions ou les limitations. **À envoyer avant le 1^{er} septembre 2009.**

INCONTINENCE ET MENSTRUATION

Vous devez prévoir une quantité suffisante de culottes d'incontinence, de couches ou de serviettes sanitaires pour la durée totale du répit. **Si nous devons en acheter, nous serons dans l'obligation de vous facturer.**

MALADIES CONTAGIEUSES

Si le participant a eu, 15 jours avant son départ pour le répit, une maladie contagieuse ou s'il a été en contact avec une personne porteuse d'une maladie contagieuse (oreillons, varicelle ou autre), **veuillez nous en aviser le plus rapidement possible.**

ALLERGIES AUX NOIX

Il est **formellement interdit** d'apporter de la nourriture (collations, repas, etc.) contenant ou pouvant contenir des traces de noix sur le site du camp.

OUTILS DE COMMUNICATION

Compte tenu qu'il existe différents moyens de communication (cahier de communication, pictogrammes, etc.), nous vous demandons d'apporter

l'outil de communication que le participant utilise.

PLAN D'INTERVENTION

Il serait très apprécié que vous nous fassiez parvenir par la poste une **copie du plan d'intervention** en vigueur. Ceci nous permet d'offrir un meilleur encadrement.

VÊTEMENTS ET ARTICLES À APPORTER

Veillez vous reporter à la liste de vêtements contenue dans cet envoi. N'oubliez pas de modifier les quantités selon les besoins du participant. Attention : tous les vêtements et les objets personnels doivent être **clairement identifiés**.



IMPORTANT

Nous ne sommes pas responsables des articles et des vêtements perdus.

VÊTEMENTS ET ARTICLES À APPORTER

EN TOUT TEMPS

2-3 sous-vêtements

2-3 paires de bas

1 paire de bas chauds

2-3 t-shirts

1 chandail à manches longues

2 pantalons longs

1-2 pyjamas

1 coupe-vent

1 paire de chaussures

1 paire de pantoufle

1 sac à linge identifié (pour le linge sale)

2 débarbouillettes

1 serviettes de bain

Savon, shampooing

Peigne ou brosse à cheveux

Brosse à dents et dentifrice

Déodorant

Médicaments

SELON LA TEMPÉRATURE

Imperméable (manteau et pantalon)

Bottes de pluie / botte de neige

Ensemble de neige

Tuque / mitaines / foulard

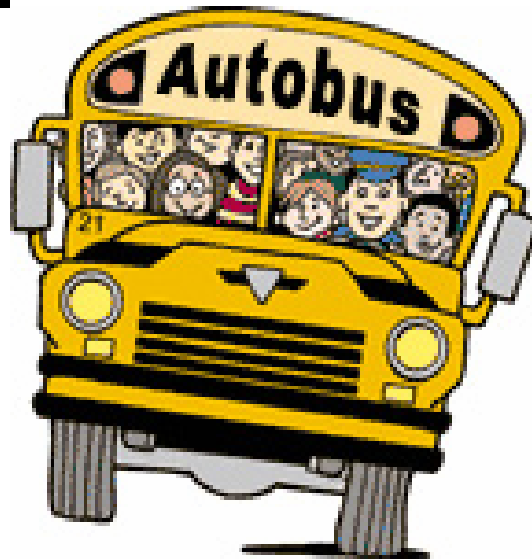


DÉPART ET RETOUR

JOURNÉE DE DÉPART

Vous devez reconduire votre enfant au **siège social à 18 h 00**. Le transport vers le camp se fait en autobus scolaire. Nous quittons à 18 h 30. Après cette heure, vous devrez aller reconduire votre enfant sur le site du camp.

Si vous allez reconduire votre enfant directement au camp, veuillez nous en aviser. Dans ce cas, l'accueil se fait **vers 19 h 30** à la Colonie Les Bosquets Albert-Hudon.



JOURNÉE DE RETOUR

Vous devez venir chercher votre enfant au **siège social à 16 h 00**. Si vous venez chercher votre enfant directement au camp, vous devez le faire à **14 h 00**.

Nous vous rappelons qu'à compter de 16 h 15 (ou 14 h 15 si vous venez chercher votre enfant au camp), le parent qui arrive en retard devra payer une amende au coût de **1 \$ par minute**.

N.B Si vous ne venez pas reconduire ou chercher votre enfant vous-même, veuillez nous en aviser et nous mentionner le nom de la personne qui sera présente

ATTENTION : TRANSPORT ADAPTÉ

À la suite de la décision prise par le Comité exécutif, les parents devront maintenant venir reconduire et chercher leur enfant. Cette nouvelle mesure vise à renforcer les mesures de sécurité prises pour vous assurer et assurer à votre enfant les meilleurs soins et un accompagnement de qualité.